MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue au bureau municipal, au 51-A rue Principale Est, Saint-Médard, le vendredi 31 octobre 2025 à 18 heures.

Sont présents à cette séance,

Monsieur Rodolphe Thériault, Maire
Monsieur Joel Ouellet, conseiller # 1 Absent
Madame Claudette Blouin, conseillère # 2
Monsieur Carol Gagnon, conseiller # 3

Poste en élection, conseiller # 4

ART. 147. Le quorum du conseil d'une municipalité locale est la majorité de ses membres.
Sous la présidence de Monsieur le maire.

Est également présente,

Madame Jeanne Lapalme, directrice -générale /greffière-trésorière.

2025-10-31 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Rodolphe Thériault, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

2025-10-31 2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, **Rodolphe Thériault**, procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Présentation de la résolution concernant les autorisations de signatures pour le nouveau maire Rodolphe Thériault;
2. Levée de la séance de la séance extraordinaire.

Il est proposé par **Claudette Blouin**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte l'ordre du jour tel que lu.

2025-081 3. **RÉSOLUTION –**MANDATANT LE MAIRE COMME SECOND SIGNATAIRE

ATTENDU QUE le conseil autorise Monsieur le maire, pour être cosignataire et au compte de Desjardins et de la Banque Nationale pour la municipalité de St-Médard;

ATTENDU QUE Monsieur Rodolphe Thériault doit être cosignataire au compte Visa Desjardins, au compte de la banque nationale du Canada et auprès des différents ministères;

ATTENDU QUE le conseil autorise Monsieur Rodolphe Thériault à cosigner les demandes aux deux paliers gouvernementaux afin de gérer les dossiers administratifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Carol Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Rodolphe Thériault peut obtenir ses autorisations d'accès à la Caisse Desjardins et la Banque Nationale, pour ainsi pourvoir à la gestion des comptes de transactions et aux comptes Visa-Desjardins comme cosignataire des transactions et qu'il obtienne par le fait même les droits d'accès aux deux paliers gouvernementaux comme un des administrateurs principaux.

2025-10-31

4. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé,

En conséquence, il est proposé par **Claudette Blouin**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à **18 h 04**.

Copie certifiée conforme du 31 octobre 2025
Sous réserve d'approbation du procès-verbal

ADOPTÉ

Rodolphe Thériault, maire
Municipalité de Saint-Médard

Jeanne Lapalme,
Directrice générale / Greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Médard

Municipalité de Saint-Médard
MRC Les Basques

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2023
   PAR LA FIRME MALLETTE;

2. Levée de la séance de la séance extraordinaire.

.

Donné à Saint-Médard, ce 7e jour du mois de novembre 2025

Jeanne Lapalme
Directrice générale et greffière-trésorière